SEVENANS Infos

Janvier 2022

Votre Mairie

Horaires d'ouverture de votre mairie :

Lundi: 11h-12h

Mardi: 16h30-19h

Jeudi: 11h-12h

Adresse: 7 rue de Delle 90400 Sevenans

Site: www.mairie-sevenans.fr

E-mail: mairiesevenans@wanadoo.fr

Tel: 03.84.56.01.47



- Le Mot du Maire
- Compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2021
- Compte rendu du conseil municipal du 19 janvier 2022
- Informations diverses
- Don du sang

Mot du Maire



Chères Sevenanaises, chers Sevenanais,

J'espère que ce Sevenans infos vous trouvera en bonne santé.

Il résume nos 2 derniers conseils et les délibérations concernant les projets en préparation pour cette année. Tout d'abord notre projet de passer à la LED l'éclairage de la commune, pour cela nous sollicitons 2 subventions, et dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne Ecole du Petit Pont, nous lançons l'étude de faisabilité.

Je vous rappelle que vous pouvez trouver diverses informations sur le site web communal :

www.mairie-sevenans.fr

géré par l'équipe de la commission information ainsi que sur la page Facebook « Commune de Sevenans »

La situation sanitaire étant ce qu'elle est, prenez bien soin de vous.

Bien à vous.

Le Maire, Maryline Morallet

Compte rendu du 16/12/2021



1. Approbation à l'unanimité du compte rendu du 20 octobre 2021

Le compte rendu de la séance du 20 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents lors de la séance.

2. <u>Durée du temps de travail</u>

Le temps de travail des agents territoriaux est fixé à 1607 heures annuel soit 35h hebdomadaire par le comité technique des collectivités. Nos agents étant déjà à 35h hebdomadaire, aucun changement prévu pour notre commune.

3. Assurance statutaire: Augmentation des taux

Le centre de gestion nous fait part d'une augmentation du taux de la cotisation qui couvre les arrêts maladies de nos agents territoriaux qui passe de 6,15% à 7,38% pour cette année.

4. Avenant à la convention de médecine professionnelle

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle du centre de gestion.

5. Achat de terrain à l'UTBM

Dans le cadre de la construction de l'atelier communal à Sevenans, l'UTBM et la commune ont été amenés à échanger sur les conditions d'accès au nouveau bâtiment depuis la rue des Prérot, actuellement propriété de l'Etat. Il est apparu que la cession de la rue des Prérot au bénéfice de la commune ainsi qu'une partie de terrain à proximité immédiate de l'atelier communal (sans enjeu pour l'UTBM) était une bonne solution pour les années à venir.

Le conseil municipal approuve le projet d'acquisition des parcelles AB 179 pour la somme de 5 550 € HT hors frais d'enregistrements et AB 180 pour 1 € symbolique HT et hors frais d'enregistrement.

6. Convention de déneigement avec le Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Le Grand Belfort Communauté d'Agglomération propose de renouveler le principe des conventions de déneigement, c'est à dire pour Sevenans l'accès au bassin d'orage et poste de refoulement. Le GBCA rémunèrera les interventions de déneigement pris en charge par notre collectivité, au prix forfaitaire de 587.60 € pour notre commune.

7. Subvention aux associations

La commune a été sollicitée pour l'attribution d'une subvention à SOLIHA pour le financement de travaux d'aménagement du domicile de personnes en difficulté.

Le conseil municipal approuve le versement de cette subvention d'un montant de 400 € à SOLIHA.

Compte rendu du 19/01/2022



1. Approbation à l'unanimité du compte rendu du 16 décembre 2021

Le compte rendu de la séance du 16 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents lors de la séance.

2. <u>Décision du maire prise au titre de ses délégations</u>

Régulièrement le Maire doit faire part de ses décisions au titre de sa délégation. A ce titre Mme le Maire expose qu'elle a retenu Itinéraire Architecture (seule réponse à la consultation) pour la réalisation d'un diagnostic avec étude de faisabilité pour la restructuration de l'ancienne école pour un montant de 9516 € TTC.

3. Modification du taux de l'exonération pour les constructions nouvelles à usage d'habitation.

La municipalité a décidé de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements à 40% de la base imposable pour toutes nouvelles constructions à usage d'habitation à venir dans la commune à compter du 1^{er} janvier 2023.

4. Subvention DSIL et départementale pour l'éclairage public

Faute de subvention obtenue l'an passé, nous réitérons la demande de subvention de l'éclairage public LED.

Le conseil municipal va déposer deux demandes de subvention, l'une au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) et l'autre au titre de l'aide aux communes du conseil départemental.

Total du Devis : 49.955,82 € HT

Subvention demandée DSIL: 14 986,75 € (Soit 30%)

Subvention demandée au Département : 24 977,91€ (Soit 50%)

Reste à charge de la commune : 9 991,16 € (Soit 20%)

5. Renouvellement de la convention pour le contrôle des agrès sportifs

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le renouvellement de la convention avec le centre de gestion pour le contrôle des agrès sportifs afin de sécuriser leur utilisation pour les usagers. Ces agrès sportifs sont les 2 buts de Football se trouvant sur le terrain derrière l'ancienne école.

6. Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité

Suite à la proposition de Territoire d'énergie 90, le conseil municipal approuve le reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

La commune percevra ce reversement de la TCCFE à hauteur de 33% du montant de la taxe perçue sur le territoire de notre commune.

A ce jour, ce montant n'est pas encore connu.

7. Débat sur la protection sociale complémentaire

Sur demande de l'autorité territoriale, le conseil municipal a ouvert un débat relatif à la protection sociale complémentaire et à la prévoyance des agents territoriaux.

INFORMATIONS DIVERSES



Inscriptions liste électorales:

Les électeurs pourront procéder à leur inscription ou leur réinscription sur les listes électorales jusqu'au vendredi 4 mars 2022

Horaires déchetteries Chatenois les Forges :

- Horaires d'hiver : du 15/10 au 14/04
- Mardi au vendredi : de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h / le Samedi de 9h à 17h
- La déchetterie de Danjoutin est ouverte aussi le lundi aux mêmes heures.

<u>Recensement</u>: Les jeunes (garçons et filles) nés entre le **01/01/2006** et le **31/03/2006** doivent se présenter en mairie avec le livret de famille de leurs parents, un justificatif de domicile et une pièce d'identité pour se faire recenser avant le **31/03/2022** dès leur 16 ans révolus.

Dans le cadre de l'organisation d'une exposition pour le centenaire du département, nous aurions besoin de photos d'archives concernant notre commune. Si vous en avez, Merci de nous les faire parvenir en mairie ou par mail à : communication-sevenans@orange.fr



2 ans après le début de la crise sanitaire, quels impacts sur les stocks de produits sanguins ?



Depuis bientôt 2 ans, les termes Covid, crise et pandémie font partie intégrante de notre quotidien, tout comme les appels au don de sang qui se sont malheureusement multipliés en 2021 ... Pourquoi et comment cette crise sanitaire inédite impacte-t-elle encore les stocks de produits sanguins ? Et comment chaque citoyen peut agir ?

Une crise sanitaire qui a bousculé l'organisation de collectes pour l'EFS

La crise sanitaire apporte depuis 2 ans son lot de préoccupations : nouvelles mesures, assouplissement, etc. Autant de sujets qui ont détourné les français du don de sang, auxquels s'ajoutent aujourd'hui, avec la recrudescence de la pandémie, un nombre important de candidats temporairement écartés du don car présentant des symptômes, positifs à la Covid-19 ou simplement cas contact.

Cette mobilisation en dent de scie combinée aux difficultés d'organisation de collectes ont contraint l'EFS à lancer 6 appels au don en 2021 ... du jamais vu !

Don de sang & Covid : on fait le point

> Je ne peux pas donner mon sang si je n'ai pas de pass sanitaire. FAUX

Le pass sanitaire n'est pas nécessaire pour donner son sang. Nous accueillons tous les donneurs dans le respect des gestes barrières dont le port du masque qui reste obligatoire, car le parcours donneurs est totalement vérifiable et vérifié par nos équipes.

Vacciné ou non, je peux donner mon sang. VRAI

Il n'est pas nécessaire d'être vacciné pour donner son sang. Nous accueillons tous les donneurs en capacité de donner, vaccinés et non vaccinés. Il est d'ailleurs possible de donner son sang sans délai après une injection de vaccin contre la Covid-19.

➤ Je présente des symptômes et/ou je suis positif à la Covid-19, je dois reporter mon don. VRAI Les personnes ayant présenté des symptômes de Covid-19 doivent attendre 14 jours après disparition des symptômes pour donner leur sang ou 14 jours après avoir été testé positif. Si vous n'êtes pas vacciné et si vous avez été en contact avec un cas confirmé de Covid-19, vous devez attendre 14 jours après le dernier contact, à moins d'avoir un test PCR.